



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE DE

BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 15

☎ 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
In absentia	Présents	Total
29	21	28

QUESTION N°

18-009

OBJET

RAPPORT CLECT ZAE

CCBTA

ONT VOTE

Pour	Contre	Abs.
28	0	0

CONVOC & AFFICHAGE

14 Février 2018

DEPOT EN PREFECTURE

26 Février 2018

PIECE JOINTE

Rapport CLECT ZAE

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 Février 2018

Le vingt-deux février deux mille dix huit, le Conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents (21) : Juan MARTINEZ, Olivier RIGAL, Jean-Paul REY, Stéphanie MARMIER, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Éric MAZELLIER, Marinette CANET, Roseline BOURRELLY, Jérôme PANTEL, Fabien SMAGGHE, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean-Paul GRANIER, Fabienne JULIAC, Georgette ROUVRAY, Martine BASTIDE, Claude JANVIER, Françoise DENIS

Etaient absents (8) : Aurélie MUNOZ, Lucie ROUSSEL, Isabelle GIOENI, Christophe GIBERT, Johan GALLET, Jacques BONHOMME, Alain DUCROS, Nathalie SIMONE.

Procurations (7) : d'Aurélien MUNOZ à Stéphanie MARMIER, de Lucie ROUSSEL à Claudine SEGERS, d'Isabelle GIOENI à Linda LESEL, de Christophe GIBERT à Frédéric ETIENNE, de Johan GALLET à Olivier RIGAL, de Jacques BONHOMME à Georgette ROUVRAY, d'Alain DUCROS à Martine BASTIDE.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu secrétaire de séance Jérôme PANTEL

Monsieur le Maire rappelle tout d'abord au conseil municipal que la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence est compétente en matière de zones d'activités économiques.

Dans ce cadre, le conseil communautaire s'est réuni en date du 29 janvier 2018 et a approuvé par délibération n° 18-031 l'évaluation de ce transfert de compétence zones d'activités économique.

Monsieur le Maire explique qu'il est donc nécessaire d'approuver à notre tour le rapport de la CLECT ZAE.

Le Conseil municipal,

- ☛ Vu la délibération n° 18-031 en date du 29 janvier 2018 du conseil communautaire ;
- ☛ Vu le rapport de la CLECT ZAE ci annexé ;

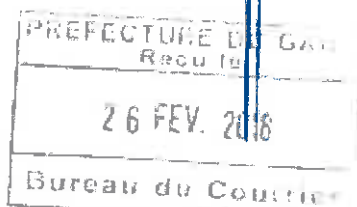
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- ☑ **APPROUVE** le rapport de la CLECT ZAE ;
- ☑ **AUTORISE** Monsieur le Maire à entamer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré à Bellegarde, le 22 Février 2018

Le Maire,

Juan MARTINEZ





DEPARTEMENT DU GARD
VILLE DE
BELLEGARDE
SECRETARIAT DE DIRECTION
☎ 04 66 01 11 16
☎ 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	21	28

QUESTION N°						
18-010						
OBJET						
RETROCESSION ET CLASSEMENT DE VOIRIE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL						
-						
IMPASSE DES ARTISANS D'OCCITANIE						
ONT VOTE						
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Pour</th> <th>Contre</th> <th>Abs.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>28</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table>	Pour	Contre	Abs.	28	0	0
Pour	Contre	Abs.				
28	0	0				
CONVOC. & AFFICHAGE						
14 Février 2018						
DEPOT EN PREFECTURE						
26 Février 2018						
PIECE JOINTE						
Délibération N°17-038						

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le...
et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 Février 2018

Le vingt-deux février deux mille dix-huit, le Conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents (21) : Juan MARTINEZ, Olivier RIGAL, Jean-Paul REY, Stéphanie MARMIER, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Éric MAZELLIER, Marinette CANET, Roseline BOURRELLY, Jérôme PANTEL, Fabien SMAGGHE, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean-Paul GRANIER, Fabienne JULIAC, Georgette ROUVRAY, Martine BASTIDE, Claude JANVIER, Françoise DENIS

Etaient absents (8) : Aurélie MUNOZ, Lucie ROUSSEL, Isabelle GIOENI, Christophe GIBERT, Johan GALLET, Jacques BONHOMME, Alain DUCROS, Nathalie SIMONE.

Procurations (7) : d'Aurélien MUNOZ à Stéphanie MARMIER, de Lucie ROUSSEL à Claudine SEGERS, d'Isabelle GIOENI à Linda LESEL, de Christophe GIBERT à Frédéric ETIENNE, de Johan GALLET à Olivier RIGAL, de Jacques BONHOMME à Georgette ROUVRAY, d'Alain DUCROS à Martine BASTIDE.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu secrétaire de séance Jérôme PANTEL

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que l'impasse des artisans d'Occitanie située au sein de la zone d'activité du Rieu récemment terminée est classée dans le domaine privé de la Communauté de Communes.

Pour que la réglementation de cette voie soit régie par la Commune, la communauté de communes propose de rétrocéder cette voirie dans le domaine public communal, tout en s'engageant à continuer son entretien.

Le Conseil,

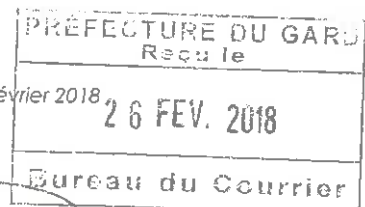
☞ **Vu** la délibération n°17-038 en date du 30 mai 2017 ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- ☑ **APPROUVE** la rétrocession et le classement de la voirie IMPASSE DES ARTISANS D'OCCITANIE dans le domaine public communal ;
- ☑ **DIT** que la communauté de communes en gardera l'entretien ;
- ☑ **AUTORISE** Monsieur le Maire à entamer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 22 Février 2018,

Le Maire,





DEPARTEMENT DU GARD
VILLE DE
BELLEGARDE
SECRETARIAT DE DIRECTION
☎ 04 66 01 11 16
☎ 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	21	28

QUESTION N°		
18-011		
OBJET		
ACQUISITION PARCELLES SAUZETTE		
-		
PROTECTION EAU		
-		
AJOUT A 630 & APPROBATION PROMESSE ACHAT SAFER		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
28	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
14 Février 2018		
DEPOT EN PREFECTURE		
26 Février 2018		
PIECE JOINTE		
Délibération n°17-065 Avis domanial Promesse achat		

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 Février 2018

Le vingt-deux février deux mille dix-huit, le Conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaients présents (21) : Juan MARTINEZ, Olivier RIGAL, Jean-Paul REY, Stéphanie MARMIER, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Éric MAZELLIER, Marinette CANET, Roseline BOURRELLY, Jérôme PANTEL, Fabien SMAGGHE, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean-Paul GRANIER, Fabienne JULIAC, Georgette ROUVRAY, Martine BASTIDE, Claude JANVIER, Françoise DENIS

Etaients absents (8) : Aurélie MUNOZ, Lucie ROUSSEL, Isabelle GIOENI, Christophe GIBERT, Johan GALLET, Jacques BONHOMME, Alain DUCROS, Nathalie SIMONE.

Procurations (7) : d'Aurélie MUNOZ à Stéphanie MARMIER, de Lucie ROUSSEL à Claudine SEGERS, d'Isabelle GIOENI à Linda LESEL, de Christophe GIBERT à Frédéric ETIENNE, de Johan GALLET à Olivier RIGAL, de Jacques BONHOMME à Georgette ROUVRAY, d'Alain DUCROS à Martine BASTIDE.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu secrétaire de séance Jérôme PANTEL

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'en date du 28 septembre 2017 nous avons délibéré dans le but de faire une demande de subvention pour l'acquisition des parcelles N° A34, A624, A628, pour une surface d'environ 177.207 m².

Dans le projet de promesse de vente par substitution définitif, une parcelle a été rajoutée par la SAFER, à savoir la parcelle N° A 630 d'une surface d'environ 2.110 m².

Pour acter définitivement ces différentes acquisitions, il est donc nécessaire d'approuver le projet ci-joint.

Le Conseil,

- ☞ Vu la délibération n°17-065 en date du 28 septembre 2017 ;
- ☞ Vu l'avis domanial ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- ☑ **APPROUVE** l'achat d'une parcelle supplémentaire N° A630 d'une surface de 21 a 10 ca ;
- ☑ **AUTORISE** Monsieur le Maire à entamer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires.

Pour extrait conforme,
Préfecture du Gard et délibéré à Bellegarde, le 22 Février 2018

Le Maire,
Juan MARTINEZ

Reçu le
26 FEV. 2018

Bureau du Courrier





DEPARTEMENT DU GARD
VILLE DE
BELLEGARDE
SECRETARIAT DE DIRECTION
☎ 04 66 01 11 16
☎ 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	21	28

QUESTION N°		
18-012		
OBJET		
SERVITUDE DE PASSAGE		
- CURABEC/RUEDAS		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
28	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
14 Février 2018		
DEPOT EN PREFECTURE		
26 Février 2018		
PIECE JOINTE		
Lettre Plan		

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 Février 2018

Le vingt-deux février deux mille dix-huit, le Conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents (21) : Juan MARTINEZ, Olivier RIGAL, Jean-Paul REY, Stéphanie MARMIER, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Éric MAZELLIER, Marinette CANET, Roseline BOURRELLY, Jérôme PANTEL, Fabien SMAGGHE, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean-Paul GRANIER, Fabienne JULIAC, Georgette ROUVRAY, Martine BASTIDE, Claude JANVIER, Françoise DENIS

Etaient absents (8) : Aurélie MUNOZ, Lucie ROUSSEL, Isabelle GIOENI, Christophe GIBERT, Johan GALLET, Jacques BONHOMME, Alain DUCROS, Nathalie SIMONE.

Procurations (7) : d'Aurélien MUNOZ à Stéphanie MARMIER, de Lucie ROUSSEL à Claudine SEGERS, d'Isabelle GIOENI à Linda LESEL, de Christophe GIBERT à Frédéric ETIENNE, de Johan GALLET à Olivier RIGAL, de Jacques BONHOMME à Georgette ROUVRAY, d'Alain DUCROS à Martine BASTIDE.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu secrétaire de séance Jérôme PANTEL

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il a été saisi d'une demande de régularisation d'une servitude de passage concernant un accès déjà existant au niveau de la rue Crin Blanc. Cette servitude est destinée à permettre à Monsieur Curabec d'exploiter la parcelle voisine détenue par Monsieur Ruedas sans avoir à contourner l'intégralité du lotissement.

Pour ce faire, Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal afin d'entamer les démarches notariales nécessaires.

Le Conseil,

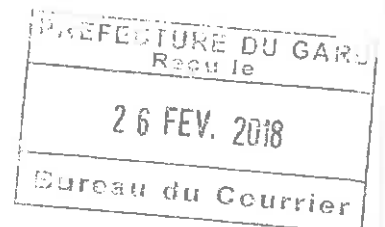
- ☞ Vu le courrier de la demande ci-annexé ;
- ☞ Vu le plan ci-annexé ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet de création d'une servitude de passage (parcelles C 1956, 1957 et 1959) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entamer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 22 Février 2018

Le Maire,
Juan MARTINEZ





DEPARTEMENT DU GARD
VILLE DE
BELLEGARDE
SECRETARIAT DE DIRECTION
☎ 04 66 01 11 16
☎ 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Volontés
29	21	28

QUESTION N°		
18-013		
OBJET		
DESIGNATION DU CORRESPONDANT DE LA COMMUNE		
- CAUE		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
24	0	4
CONVOC. & AFFICHAGE		
14 Février 2018		
DEPOT EN PREFECTURE		
26 Février 2018		
PIECE JOINTE		
Courrier CAUE		

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le...
et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 Février 2018

Le vingt-deux février deux mille dix-huit, le Conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents (21) : Juan MARTINEZ, Olivier RIGAL, Jean-Paul REY, Stéphanie MARMIER, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Éric MAZELLIER, Marinette CANET, Roseline BOURRELLY, Jérôme PANTEL, Fabien SMAGGHE, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean-Paul GRANIER, Fabienne JULIAC, Georgette ROUVRAY, Martine BASTIDE, Claude JANVIER, Françoise DENIS

Etaient absents (8) : Aurélie MUNOZ, Lucie ROUSSEL, Isabelle GIOENI, Christophe GIBERT, Johan GALLET, Jacques BONHOMME, Alain DUCROS, Nathalie SIMONE.

Procurations (7) : d'Aurélie MUNOZ à Stéphanie MARMIER, de Lucie ROUSSEL à Claudine SEGERS, d'Isabelle GIOENI à Linda LESEL, de Christophe GIBERT à Frédéric ETIENNE, de Johan GALLET à Olivier RIGAL, de Jacques BONHOMME à Georgette ROUVRAY, d'Alain DUCROS à Martine BASTIDE.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu secrétaire de séance Jérôme PANTEL

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), font appel à toutes les communes gardoises pour désigner un correspondant.

Il rappelle que les CAUE ont un rôle de sensibilisation, d'information ainsi qu'une mission de développement de la participation de nos concitoyens sur toutes ces thématiques. L'ensemble de ces actions conduites par le CAUE 30 a vocation à confronter des regards différents à travers des témoignages, des positionnements, des expériences qui permettront de mieux appréhender la réalité du territoire gardois et de réfléchir à son avenir.

Le correspondant du CAUE sera associé à cette action. La durée du mandat est de trois ans avec comme attributions :

- Des invitations aux manifestations du CAUE, ce correspondant sera amené s'il le souhaite à siéger au sein du conseil à titre consultatif. Il pourra ainsi prendre une part active aux travaux de réflexion, et apporter son témoignage.
- Ce correspondant bénéficiera d'une information permanente en matière d'environnement, de transition énergétique, de promotion du patrimoine au sens large et pourra solliciter le CAUE sur toutes les questions en la matière.
- Le correspondant pourra contribuer aux initiatives du CAUE, notamment par sa participation à un jury chargé de valoriser chaque année un certain nombre de projets en matière d'habitat, de protection de l'environnement et de valorisation du patrimoine.

En conséquence et au vu de ses délégations, il est proposé au conseil municipal de désigner Monsieur Olivier RIGAL en qualité de correspondant du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Gard.

Le Conseil,

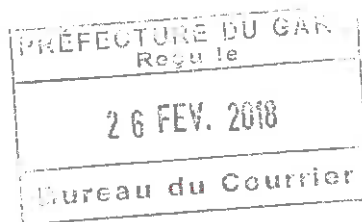
- ☛ **Vu** la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture ;
- ☛ **Vu** le décret n°78-172 du 89 février 1978 portant approbation des statuts types des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement mentionnés au titre II de la loi N° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture ;
- ☛ **Vu** le courrier en date du 18 janvier 2018 de la Présidente du conseil d'Architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Gard, Madame Maryse GIANNACCINI ;
- ☛ **Considérant** que le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Gard assure la promotion de la qualité architecturale et intervient en matière d'urbanisme, d'environnement et des paysages.
- ☛ **Considérant** que la loi a confié aux conseils d'architecture d'urbanisme et de l'environnement un rôle de sensibilisation, d'information ainsi qu'une mission de développement de la participation de nos concitoyens sur toutes ces thématiques.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- ☑ **DESIGNE** Monsieur Olivier RIGAL correspondant de la commune auprès du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Gard ;

*Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 22 Février 2018*

Le Maire,
Juan MARTINEZ





EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 février 2018

DEPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE

BELLEGARDE

☎ 04 66 01 11 16
☎ 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En séance	Présents	Valants
29	20	27

QUESTION N°

18- 014

OBJET

**APPROBATION Cpte
ADMINISTRATIF &
Cpte DE GESTION
BUDGET
PRINCIPAL
EXERCICE 2017**

ONT VOTE

Pour	Contre	Abs.
23	0	4

CONVOC. &
AFFICHAGE

14 Février 2018

DEPOT EN PREFECTURE

26 Février 2018

PIECE JOINTE

Cpte administratif
Cpte de gestion
(Budget principal)
Exercice 2017

Le vingt-deux février deux mille dix-huit, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents (20) : Olivier RIGAL, Jean-Paul REY, Stéphanie MARMIER, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Éric MAZELLIER, Marinette CANET, Roseline BOURRELLY, Jérôme PANTEL, Fabien SMAGGHE, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean-Paul GRANIER, Fabienne JULIAC, Georgette ROUVRAY, Martine BASTIDE, Claude JANVIER, Françoise DENIS

Etaient absents (9) : Juan MARTINEZ, Aurélie MUNOZ, Lucie ROUSSEL, Isabelle GIOENI, Christophe GIBERT, Johan GALLET, Jacques BONHOMME, Alain DUCROS, Nathalie SIMONE.

Procurations (7) : d'Aurélie MUNOZ à Stéphanie MARMIER, de Lucie ROUSSEL à Claudine SEGERS, d'Isabelle GIOENI à Linda LESEL, de Christophe GIBERT à Frédéric ETIENNE, de Johan GALLET à Olivier RIGAL, de Jacques BONHOMME à Georgette ROUVRAY, d'Alain DUCROS à Martine BASTIDE.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu secrétaire de séance Jérôme PANTEL

Monsieur le Maire, après avoir présenté le compte administratif de l'exercice 2017 (Budget Principal), quitte la séance.

Sous la présidence de Monsieur Olivier RIGAL, premier adjoint, le Conseil municipal :

- **Approuve** le compte administratif de l'exercice 2017 du budget principal de la Commune dont les résultats sont les suivants :

FONCTIONNEMENT :	REALISE	RESTE A REALISER	TOTAL
Recettes de l'exercice	8 242 013.79 €	-	8 242 013.79 €
Dépenses de l'exercice	7 086 333.38 €	-	7 086 333.38 €
Résultat de l'exercice	1 155 680.41 €	-	1 155 680.41 €
Balance d'entrée (002)	846 160.98 €	-	846 160.98 €
Résultat de clôture (A)	2 001 841.39 €	-	2 001 841.39 €
INVESTISSEMENT :			
Recettes de l'exercice	5 589 870.95 €	627 754.85 €	6 217 625.80 €
Dépenses de l'exercice	4 762 184.53 €	324 895.97 €	5 087 080.50 €
Résultat de l'exercice	827 686.42 €	302 858.88 €	1 130 545.30 €
Balance d'entrée (001)	- 1 360 079.39 €		- 1 360 079.39 €
Résultat de clôture (B)	- 532 392.97 €	302 858.88 €	- 229 534.09 €
RESULTAT GLOBAL (A+B)	1 469 448.42 €	302 858.88 €	1 772 307.30 €

- **Approuve** le compte de gestion de Madame AVIERINOS, Receveuse-Perceptrice, présentant les mêmes résultats et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 22 février 2018

Le Maire,
Juan MARTINEZ



Certifié exécutoire par le
Maire, compte tenu de
la réception en
Préfecture le...
et de la publication le ...

PREFECTURE DU GARD
Reçu le
26 FEV. 2018
Bureau du Courrier



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE DE

BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

☎ 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	Présents	Valants
29	20	27

QUESTION N°

18-015

OBJET

**APPROBATION Cpte
ADMINISTRATIF & Cpte
DE GESTION
BUDGET
FETES / CULTURE
EXERCICE 2017**

ONT VOTE

Pour	Contre	Abs.
27	0	0

CONVOC. & AFFICHAGE

14 Février 2018

DEPOT EN PREFECTURE

26 Février 2018

PIECE JOINTE

Cpte administratif
Cpte de gestion
(Budget Fêtes/Culture)
Exercice 2017

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 février 2018

Le vingt-deux février deux mille dix-huit, le conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents (20) : Olivier RIGAL, Jean-Paul REY, Stéphanie MARMIER, Michel BRESSO, Claudine SEGERS, Éric MAZELLIER, Marinette CANET, Roseline BOURRELLY, Jérôme PANTEL, Fabien SMAGGHE, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean Paul GRANIER, Fabienne JULIAC, Georgette ROUVRAY, Martine BASTIDE, Claude JANVIEF, Françoise DENIS

Etaient absents (9) : Juan MARTINEZ, Aurélie MUNOZ, Lucie ROUSSEL, Isabelle GIOEN, Christophe GIBERT, Johan GALLET, Jacques BONHOMME, Alain DUCROS, Nathalie SIMONE.

Procurations (7) : d'Aurélien MUNOZ à Stéphanie MARMIER, de Lucie ROUSSEL à Claudine SEGERS, d'Isabelle GIOEN à Linda LESEL, de Christophe GIBERT à Frédéric ETIENNE, de Johan GALLET à Olivier RIGAL, de Jacques BONHOMME à Georgette ROUVRAY, d'Alain DUCROS à Martine BASTIDE.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu secrétaire de séance Jérôme PANTEL

Monsieur le Maire, après avoir présenté le compte administratif de l'exercice 2017 (Budget Fêtes/Culture), quitte la séance.

Sous la présidence de Monsieur Olivier RIGAL, Premier Adjoint, le Conseil municipal :

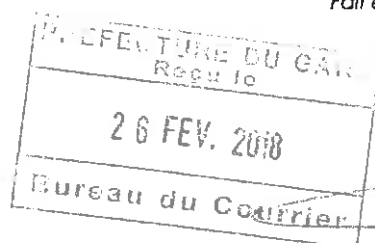
- **Approuve** le compte administratif de l'exercice 2017 du budget Fêtes et Culture dont les résultats sont les suivants :

	REALISE	RESTE A REALISER	TOTAL
FONCTIONNEMENT :			
Recettes de l'exercice	249 794.04 €	-	249 794.04 €
Dépenses de l'exercice	254 186.26 €	-	254 186.26 €
Résultat de l'exercice	- 4 392.22 €	-	- 4 392.22 €
Balance d'entrée (002)	24 269.18 €	-	24 269.18 €
Résultat de clôture	19 876.96 €	-	19 876.96 €
INVESTISSEMENT :			
Recettes de l'exercice	-	-	-
Dépenses de l'exercice	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-
Balance d'entrée (001)	-	-	-
Résultat de clôture	-	-	-
RESULTAT GLOBAL	19 876.96 €	-	19 876.96 €

- **Approuve** le compte de gestion de Madame AVIERINOS, Receveuse-Perceptrice présentant les mêmes résultats et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 22 Février 2018

Le Maire,
Juan MARTINEZ





EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 février 2018

DEPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE

BELLEGARDE

☎ 04 66 01 11 16
☎ 04 66 01 61 64

Le vingt-deux février deux mille dix-huit, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents (20) : Olivier RIGAL, Jean-Paul REY, Stéphanie MARMIER, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Éric MAZELLIER, Marinette CANET, Roseline BOURRELLY, Jérôme PANTEL, Fabien SMAGGHE, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean-Paul GRANIER, Fabienne JULIAC, Georgette ROUVRAY, Martine BASTIDE, Claude JANVIER, Françoise DENIS

Etaient absents (9) : Juan MARTINEZ, Aurélie MUNOZ, Lucie ROUSSEL, Isabelle GIOENI, Christophe GIBERT, Johan GALLET, Jacques BONHOMME, Alain DUCROS, Nathalie SIMONE.

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	20	27

Procurations (7) : d'Aurélie MUNOZ à Stéphanie MARMIER, de Lucie ROUSSEL à Claudine SEGERS, d'Isabelle GIOENI à Linda LESEL, de Christophe GIBERT à Frédéric ETIENNE, de Johan GALLET à Olivier RIGAL, de Jacques BONHOMME à Georgette ROUVRAY, d'Alain DUCROS à Martine BASTIDE.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu secrétaire de séance Jérôme PANTEL

Monsieur le Maire, après avoir présenté le compte administratif de l'exercice 2017 (Budget Annexe EAU), quitte la séance.

Sous la présidence de Monsieur Olivier RIGAL, premier adjoint, le Conseil municipal :

- Approuve** le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe EAU de la Commune dont les résultats sont les suivants :

	REALISE	RESTE A REALISER	TOTAL
FONCTIONNEMENT :			
Recettes de l'exercice	859 088.37 €	-	859 088.37 €
Dépenses de l'exercice	780 751.01 €	-	780 751.01 €
Résultat de l'exercice	78 337.36 €	-	78 337.36 €
Balance d'entrée (002)	228 627.08 €	-	228 627.08 €
Résultat de clôture	306 964.44 €	-	306 964.44 €
INVESTISSEMENT :			
Recettes de l'exercice	92 138.05 €	-	92 138.05 €
Dépenses de l'exercice	84 772.27 €	111 103.66 €	195 875.93 €
Résultat de l'exercice	7 365.78 €	111 103.66 €	- 103 737.88 €
Balance d'entrée (001)	36 661.10 €	-	36 661.10 €
Résultat de clôture	44 026.88 €	111 103.66 €	- 67 076.78 €
RESULTAT GLOBAL	350 991.32 €	111 103.66 €	239 887.66 €

- Approuve** le compte de gestion de Madame AVIERINOS, Receveuse-Perceptrice, présentant les mêmes résultats et autorise le Maire à le signer.

PRÉFECTURE DU GARD
Reçu le
26 FEV. 2018

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en Bureau du Conseil Préfectoral le... et de la publication le...

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 22 Février 2018

Le Maire,
Juan MARTINEZ





EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 février 2018

DEPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE

BELLEGARDE

☎ 04 66 01 11 16

✉ 04 66 01 61 64

Le vingt-deux février deux mille dix-huit, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents (20) : Olivier RIGAL, Jean-Paul REY, Stéphanie MARMIER, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Éric MAZELLIER, Marinette CANET, Roseline BOURRELLY, Jérôme PANTEL, Fabien SMAGGHE, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean-Paul GRANIER, Fabienne JULIAC, Georgette ROUVRAY, Martine BASTIDE, Claude JANVIER, Françoise DENIS

Etaient absents (9) : Juan MARTINEZ, Aurélie MUNOZ, Lucie ROUSSEL, Isabelle GIOENI, Christophe GIBERT, Johan GALLET, Jacques BONHOMME, Alain DUCROS, Nathalie SIMONE.

Procurations (7) : d'Aurélie MUNOZ à Stéphanie MARMIER, de Lucie ROUSSEL à Claudine SEGERS, d'Isabelle GIOENI à Linda LESEL, de Christophe GIBERT à Frédéric ETIENNE, de Johan GALLET à Olivier RIGAL, de Jacques BONHOMME à Georgette ROUVRAY, d'Alain DUCROS à Martine BASTIDE.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu secrétaire de séance Jérôme PANTEL

Monsieur le Maire, après avoir présenté le compte administratif de l'exercice 2017 (Budget Annexe Assainissement), quitte la séance.

Sous la présidence de Monsieur Olivier RIGAL, Premier Adjoint, le Conseil municipal :

- ☑ **Approuve** le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe Assainissement de la Commune dont les résultats sont les suivants :

	REALISE	RESTE A REALISER	TOTAL
FONCTIONNEMENT :			
Recettes de l'exercice	386 274.59 €	-	386 274.59 €
Dépenses de l'exercice	344 051.89 €	-	344 051.89 €
Résultat de l'exercice	42 222.70 €	-	42 222.70 €
Balance d'entrée (002)	234 442.44 €	-	234 442.44 €
Résultat de clôture	276 665.14 €	-	276 665.14 €
INVESTISSEMENT :			
Recettes de l'exercice	95 039.81 €	-	95 039.81 €
Dépenses de l'exercice	127 999.88 €	-	127 999.88 €
Résultat de l'exercice	- 32 960.07 €	-	- 32 960.07 €
Balance d'entrée (001)	3 897.13 €	-	3 897.13 €
Résultat de clôture	- 29 062.94 €	-	- 29 062.94 €
RESULTAT GLOBAL	247 602.20 €	-	247 602.20 €

- ☑ **Approuve** le compte de gestion 2017 de Madame AVIERINOS, Releveuse-Perceptrice, présentant les mêmes résultats et autorise le Maire à le signer.

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 22 Février 2018

Le Maire,
Juan MARTINEZ



(Handwritten signature)

PRÉFECTURE DU GARD
Reçu le
26 FEV. 2018
Bureau du Conseil



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE

BELLEGARDE

☎ 04 66 01 11 16

☎ 04 66 01 61 64

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 février 2018

Le vingt-deux février deux mille dix-huit, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaients présents (21) : Juan MARTINEZ, Olivier RIGAL, Jean-Paul REY, Stéphanie MARMIER, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Éric MAZELLIER, Marinette CANET, Roseline BOURRELLY, Jérôme PANTEL, Fabien SMAGGHE, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean-Paul GRANIER, Fabienne JULIAC, Georgette ROUVRAY, Martine BASTIDE, Claude JANVIER, Françoise DENIS

Etaients absents (8) : Aurélie MUNOZ, Lucie ROUSSEL, Isabelle GIOENI, Christophe GIBERT, Johan GALLET, Jacques BONHOMME, Alain DUCROS, Nathalie SIMONE.

Procurations (7) : d'Aurélie MUNOZ à Stéphanie MARMIER, de Lucie ROUSSEL à Claudine SEGERS, d'Isabelle GIOENI à Linda LESEL, de Christophe GIBERT à Frédéric ETIENNE, de Johan GALLET à Olivier RIGAL, de Jacques BONHOMME à Georgette ROUVRAY, d'Alain DUCROS à Martine BASTIDE.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu secrétaire de séance Jérôme PANTEL

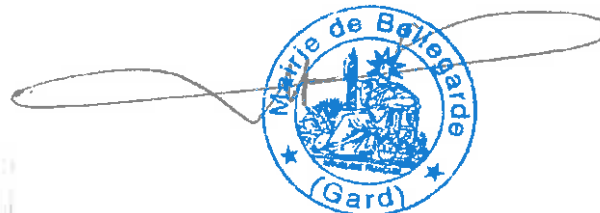
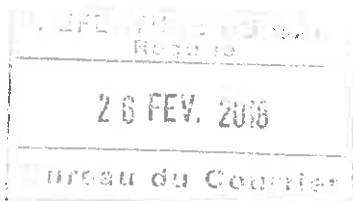
Conformément à l'article 11 de la loi du 6 février 1992, **le Conseil Municipal a débattu publiquement sur les orientations budgétaires pour l'année 2018.**

A cet effet, les conseillers avaient reçu, en même temps que la convocation à la présente séance, le Rapport d'Orientation Budgétaire, le ROB, document ci-annexé.

Certifié exécutoire par le
Maire, compte tenu de la
réception en
Préfecture le...
et de la publication le ...

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 22 Février 2018

Le Maire,
Juan MARTINEZ





DEPARTEMENT DU GARD
VILLE DE
BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16
✉ 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Volants
29	21	28

QUESTION N°
OBJET
18-019
ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
-
MODIFICATIONS EFFECTIFS POURVUS AVANCEMENTS DE GARDE 2017
-
OUVERTURES DE POSTES AVANCEMENTS DE GRADE 2018
ONT VOTE
Pour Contre Abs.
28 0 0
CONVOC. & AFFICHAGE
14 Février 2018
DEPOT EN PREFECTURE
26 Février 2018
PIECE JOINTE
Tableau des effectifs

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 Février 2018

Le Vingt-Deux Février Deux Mille Dix-Huit, le conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents (21) : Juan MARTINEZ, Olivier RIGAL, Jean-Paul REY, Stéphanie MARMIER, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Éric MAZELLIER, Marinette CANET, Roseline BOURRELLY, Jérôme PANTEL, Fabien SMAGGHE, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean-Paul GRANIER, Fabienne JULIAC, Georgette ROUVRAY, Martine BASTIDE, Claude JANVIER, Françoise DENIS

Etaient absents (8) : Aurélie MUNOZ, Lucie ROUSSEL, Isabelle GIOENI, Christophe GIBERT, Johan GALLET, Jacques BONHOMME, Alain DUCROS, Nathalie SIMONE.

Procurations (7) : d'Aurélien MUNOZ à Stéphanie MARMIER, de Lucie ROUSSEL à Claudine SEGERS, d'Isabelle GIOENI à Linda LESEL, de Christophe GIBERT à Frédéric ETIENNE, de Johan GALLET à Olivier RIGAL, de Jacques BONHOMME à Georgette ROUVRAY, d'Alain DUCROS à Martine BASTIDE.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu secrétaire de séance Jérôme PANTEL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la commune de BELLEGARDE afin de modifier les effectifs pourvus suite à des nominations par avancement de grade effectués en 2017

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la commune de BELLEGARDE afin d'ouvrir trois postes au tableau des effectifs en raison des futurs avancements de grade 2018,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

■ **Adopte l'actualisation du Tableau des effectifs suite aux changements suivants :**

- ☞ Modification des effectifs pourvus, suite à deux avancements de grade 2017 :
1 avancement – adjoint d'animation principal 1ère classe
1 avancement - adjoint d'animation principal 2ème classe
- ☞ Ouverture de trois postes au tableau des effectifs en raison des futurs avancements de grade 2018 :
1 avancement – adjoint technique principal 1ère classe
1 avancement – auxiliaire de puériculture principal de 1ère Classe
1 avancement – infirmier soins généraux hors classe

Tel que présenté ci-après en annexe, arrêté à la date du 22 Février 2018.

*Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 22 Février 2018
Le Maire,
Juan MARTINEZ*

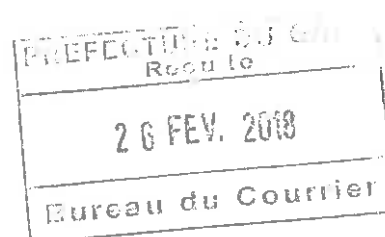
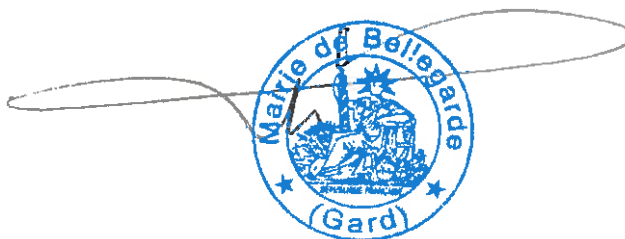


TABLEAU DES EFFECTIFS - COMMUNE DE BELLEGARDE AU 22 Février 2018

Annexe Délibération 18-019 du 22 Février 2018

CAT	Cardre d'Emploi	Grade	Effectifs Budgetaires	EFFECTIFS Pourvus	Dont temps non complet Effectif pourvu	Dont temps non complet Effectif non pourvu
ADMINISTRATIVE	DIGS	directeur général des services communes de 2 000 à 10 000 habitants	1	1		
		attaché hors classe	0	0		
	ATTACHE TERRITORIAL	attaché principal	1	0		
		attaché	2	1		
		rédaeteur principal 1ère classe	1	1		
		rédaeteur principal 2ème classe	1	0		
		rédaeteur	1	0		
	ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	adjoint administratif principal de 1ère classe - Echelle C3	2	1		
		adjoint administratif principal de 2ème classe - Echelle C2	10	9		
		adjoint administratif - Echelle C1	13	2		
animateur principal 1ère classe		1	1			
ANIMATEUR TERRITORIAL	animateur principal 2ème classe	0	0			
	animateur	1	0			
	adjoint d'animation principal 1ère classe - Echelle C3	1	1			
ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION	adjoint d'animation principal 2ème classe - Echelle C2	6	4			
	adjoint d'animation - Echelle C1	7	4			
	assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principale 1ère classe	1	0			
CULTURELLE	assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principale 2ème classe	1	0			
	assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	0	0			
	adjoint du patrimoine principal 1ère classe - Echelle C3	0	0			
ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE	adjoint du patrimoine principal 2ème classe- Echelle C2	2	2			
	adjoint du patrimoine - Echelle C1	5	1		2 (TNC 50%)	
MEDICO-SOCIALE	A.T.S.E.M	asem principal de 1ère classe - Echelle C1	3	2		
		asem principal de 2ème classe - Echelle C2	7	0		
	PUERICULTRICE CADRE TERRITORIAUX DE SANTE	puéricultrice hors classe	1	0		
		puéricultrices classe supérieure	1	0		
		puéricultrices classe normale	1	0		
	INFIRMIER TERRITORIAL EN SOINS GENERAUX	infirmier en soins généraux hors classe	1	0		
		infirmier en soins généraux de classe supérieur	1	1		
		infirmier en soins généraux de classe normale	1	0		
	EDUCATEUR TERRITORIAL DE JEUNES ENFANTS	éducateur principal de jeunes enfants	0	0		
		éducateur de jeunes enfants	1	1		
C	REEDUCATEUR	rééducateur classe normale	1	0		
		auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe- Echelle C3	4	3		
		auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe - Echelle C2	5	1		
B	CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE	chef de service police municipale principal de 1ère classe	1	1		
		chef de service police municipale principal de 2ème classe	1	0		